

TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX - AIPR (NIVEAU TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX - AIPR (NIVEAU CONCEPTEUR)

Ref. SA447

Durée :

1 jour dont 1 heure d'examen

Les participants et leur pré-requis :

Ce module correspond aux compétences attendues d'un salarié d'un maître d'ouvrage privé ou public ou d'un maître d'oeuvre devant intervenir dans la préparation ou le suivi de projets de travaux (toute personne chargée par le responsable de projet d'encadrer la mise en oeuvre de travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains, maître d'oeuvre, exploitant, maître d'ouvrages et personnels techniques des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisés.

Pré-requis : Savoir lire et parler en français

Connaissance de la technologie des réseaux.

Notre intervenant :

Formateur reconnu ayant suivi une formation et validation de compétences concepteur

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

180 € HT (216 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

A l'issue de la formation, les participants seront capables de réussir l'examen AIPR par QCM.

LES OBJECTIFS :

- Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilité des différents acteurs.
- Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes.
- Appréhender les missions de l'encadrant et de l'opérateur.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Remise d'une documentation pédagogique au format papier, alternance de présentation et de quizz.

Questions/réponses avec les participants, retour d'expérience.

Examen par QCM officiel en fin de formation (une tablette tactile sera mise à disposition individuellement pour chaque participant).

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation.

Attestation de fin de formation remise à chaque participant.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

- Qu'est-ce que l'AIPR et présentation de la réforme anti-endommagement.
- L'analyse des statistiques d'accidentologie.
- Les dispositifs réglementaires :
 - Contexte et enjeux de la réglementation.
 - Les objectifs de la réglementation.
- Les obligations des différents acteurs :
 - Les acteurs et leurs rôles.
 - Connaître ses missions.
- Gestion et préparation du chantier :

- Les déclarations obligatoires (DT et DICT).
- Les procédures mises en place et les différents régimes avec leurs délais.
- Les différentes classes de plan.
- Les investigations complémentaires.
- Les opérations de localisation.
- Le dossier de consultation des entreprises (DCE).
- Les clauses techniques et financières (CTF).
- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques :
 - Les risques.
 - Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
 - Le marquage-piquetage.
 - La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques (DLI, DLVS, DLAP).

■ **Travailler à proximité des réseaux :**

- Anticiper les situations potentiellement dangereuses.
- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain.
- Les travaux sans tranchées.
- Gestion des aléas en cas de découverte de réseaux :
 - Recommandations et consignes de travail.
- Que faire en cas d'endommagement (La règle des 4A).

■ **Préparation à l'examen.**

Test théorique.

Evaluation sous forme de QCM officiel réalisée sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

■ **Le guichet unique.**

■ **Synthèse et bilan de la formation.**